

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 01 ET 2 OCTOBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EVALUTAZIONE DI A CUNVENZIONE-QUADRATU DI
GESTIONE DI U DUMINIU PUBLICU DI U
CONSERVATORIU DI U LITORALE IN CORSICA -
PERIUDU 2018-2024
EVALUATION DE LA CONVENTION CADRE DE GESTION
DU DOMAINE PUBLIC DU CONSERVATOIRE DU
LITTORAL EN CORSE - PÉRIODE 2018-2024

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I. PRÉAMBULE

Le littoral constitue une part essentielle du patrimoine naturel, historique et culturel de la Corse. Il est un espace de vie, de travail et de transmission, auquel le peuple corse est profondément attaché. Sa protection engage notre responsabilité collective et notre capacité à maîtriser l'avenir de notre île

Le littoral de Corse constitue l'un des patrimoines naturels les plus remarquables de Méditerranée. Avec plus de 1 000 kilomètres de côtes, il accueille une mosaïque de milieux naturels – étangs et lagunes, zones humides arrière-littorales, dunes, herbiers de posidonie, falaises calcaires ou granitiques, deltas et cordons sableux – dont certains abritent des espèces endémiques ou menacées et jouent un rôle écologique déterminant dans l'équilibre des écosystèmes insulaires.

Cette richesse environnementale exceptionnelle s'accompagne d'une forte attractivité touristique, résidentielle et économique. Le littoral concentre une part importante des activités de loisirs, de la fréquentation saisonnière et des infrastructures d'accueil.

Dans le même temps, il constitue un espace de production – pêche, conchyliculture, activités maritimes – ainsi qu'un cadre de vie pour de nombreuses communes littorales. Cette concentration d'enjeux, combinée à la vulnérabilité intrinsèque des espaces côtiers, explique la pression croissante qui s'exerce sur ces territoires.

Face à la spéculation foncière, à l'artificialisation, aux pressions touristiques et aux effets du changement climatique, le Conseil exécutif de Corse porte une ambition claire : préserver durablement ces espaces, favoriser leur réappropriation collective et maintenir les activités compatibles avec leur richesse écologique. Cette ambition associe protection des milieux, accès du public, transmission des savoir-faire et valorisation de la langue corse et de la toponymie.

Le partenariat avec le Conservatoire du littoral constitue un outil au service de cette politique. Il doit permettre de conjuguer protection foncière et gestion de proximité, en cohérence avec les orientations

définies par les institutions de la Corse. L'évaluation de la convention 2018–2024 vise ainsi à apprécier les réalisations, à identifier les difficultés et à préciser les améliorations nécessaires pour donner toute leur portée à nos choix territoriaux.

1. Un espace soumis à des pressions croissantes :

Au fil des décennies, le littoral corse a connu une progression marquée de l'urbanisation, parfois diffuse, parfois concentrée autour des pôles touristiques. L'artificialisation des sols, les constructions en zones exposées, l'intensification de la fréquentation estivale ou encore la multiplication des usages récréatifs ont généré des tensions fortes sur les habitats naturels et sur la capacité de résilience des milieux.

À ces pressions anthropiques s'ajoutent les effets du changement climatique, particulièrement sensibles en zone littorale :

- aggravation de l'érosion côtière,
- submersion marine lors des événements extrêmes,
- recul du trait de côte,
- fragilisation des systèmes dunaires,
- augmentation des températures marines perturbant les habitats côtiers,
- risques accrus pour les zones humides littorales.

Ces dynamiques, conjuguées à la rareté du foncier littoral et à la valeur économique qu'il représente, rendent indispensable une approche stratégique intégrée, conciliant préservation des milieux naturels, maîtrise de l'aménagement et gestion durable des usages.

2. Un enjeu majeur pour l'action publique territoriale :

Face à ces constats, la Collectivité de Corse (CdC) porte une politique ambitieuse de préservation et de gestion durable du littoral.

Son action s'inscrit dans un cadre global comportant plusieurs objectifs :

- Protéger les espaces naturels sensibles et préserver leur fonctionnement écologique,
- Limiter l'artificialisation et maîtriser l'aménagement du territoire littoral,
- Assurer la compatibilité entre développement touristique, activités économiques et maintien des équilibres naturels,
- Renforcer l'adaptation du territoire insulaire aux effets du changement climatique,

- Valoriser le patrimoine naturel et paysager, ressource essentielle pour l'attractivité de l'île.

Dans cette perspective, la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la coopération avec le Conservatoire du littoral (CdL) constituent deux leviers majeurs et complémentaires permettant d'assurer une protection durable et cohérente du littoral corse.

II. ARTICULATION ENTRE LA POLITIQUE ENS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ACTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

1. LA POLITIQUE ENS : UN OUTIL TERRITORIAL STRUCTURANT :

La CdC dispose de compétences environnementales élargies. De nombreux outils réglementaires coexistent avec des niveaux de protections différents et complémentaires permettant une protection des espaces naturels littoraux les plus sensibles. La compétence « Espaces naturels sensibles » (ENS) constitue un de ces outils.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, lors de la fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des départements du Cismonte et du Pumont, la nouvelle Collectivité de Corse (CdC) s'est vu transférer la compétence ENS afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) (article L.113-8 du code de l'urbanisme) ainsi que les outils juridiques et financiers y afférents, en particulier, la perception de la part de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS et le droit de préemption au titre des ENS.

La CdC, au travers du **Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse** (STENS) voté par délibération de l'Assemblée de Corse n° 25/007 AC du 31 janvier 2025 et de l'usage du droit de préemption qui en découle, a souhaité conforter la préservation des sites emblématiques de la Corse et de son patrimoine environnemental mais également, au moyen de leur ouverture au public, de mener une politique de réappropriation des espaces naturels. L'usage du droit de préemption est également considéré afin d'appuyer la politique de lutte contre la spéculation immobilière.

Les ENS permettent notamment :

- d'identifier, protéger et gérer les espaces les plus sensibles face aux pressions anthropiques,
- d'acquérir ou maîtriser des terrains stratégiques pour éviter leur artificialisation,
- de restaurer les milieux dégradés et de maintenir les continuités écologiques,
- de mettre en place des plans de gestion adaptés et concertés,
- d'encadrer les usages (accès, stationnement, activités nautiques,

pastoralisme, etc.) afin de préserver les fonctions écologiques des sites,

- de sensibiliser les publics à la fragilité des milieux littoraux et à leur valeur patrimoniale.

L'approche ENS de la CdC repose sur une vision intégrée qui associe protection foncière, gestion écologique, suivi scientifique, gouvernance partenariale et valorisation raisonnée du patrimoine.

2. LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL : UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE ET COMPLÉMENTAIRE

Le Conservatoire du littoral (Cdl) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressés, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent (article L.322-1 du Code de l'environnement). Afin de promouvoir une gestion plus intégrée des zones côtières, le Conservatoire du littoral peut aussi exercer ses missions sur le domaine public maritime qui lui est affecté ou confié.

A travers sa mission de protection foncière et ses responsabilités de propriétaire, le Cdl vise à :

- Préserver des patrimoines naturels, paysagers et culturels du littoral,
- Assurer l'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée des espaces naturels avec ses partenaires,
- Garantir un libre accès au rivage et un accueil du public dans le respect des équilibres naturels,
- Veiller au développement durable des activités présentes sur les sites (agriculture, tourisme, loisirs...),
- Acquérir des terrains de manière amiable afin de soustraire définitivement ces espaces à l'urbanisation,
- Sécuriser juridiquement des zones à forte valeur écologique ou paysagère,
- Mettre en place une gestion pérenne des sites, en délégation aux collectivités ou opérateurs compétents,
- Restaurer les milieux naturels, notamment sur les secteurs dégradés,
- Favoriser un accueil du public maîtrisé, compatible avec la préservation des habitats.

Cette action menée en partenariat étroit avec les collectivités locales, dont la Collectivité de Corse et après avis du Conseil des rivages de la Corse a conduit à ce jour à la constitution d'un domaine terrestre et maritime protégé de **21 356 ha**, dont 625 ha sur le domaine public maritime, sur l'ensemble du littoral corse.

Ce domaine réparti sur **76 sites** et 54 communes représente près du

tiers du linéaire côtier de l'île.

Sur les 20 dernières années, la surface incorporée à son domaine par le Cdl en Corse s'élève à 6 575 ha pour un investissement de plus de 39 M€. Ce bilan est le fruit de près de 50 ans d'action foncière efficiente et continue, accrue depuis 2015, sous l'impulsion du Conseil exécutif de Corse. Le Conseil d'administration du Conservatoire a en outre déjà autorisé l'acquisition de 15 620 ha supplémentaires. A l'horizon 2050, la stratégie à long terme du Cdl prévoit de parvenir à préserver 38 500 ha, soit 16 838 ha de plus qu'aujourd'hui, ce qui conduirait à la protection foncière d'environ 40 à 45 % du littoral corse.

3. UNE COMPLÉMENTARITÉ OPÉRATIONNELLE AU SERVICE D'UNE MÊME STRATÉGIE

La coordination entre la CdC et le Cdl constitue un modèle de gouvernance fondé sur la complémentarité :

- Les ENS offrent un cadre d'intervention territorial flexible, structurant la gestion écologique et les actions opérationnelles,
- Le Cdl assure la sécurisation foncière à long terme, élément essentiel pour préserver durablement les zones littorales les plus sensibles.

Cette articulation permet :

- une cohérence de la protection littorale à l'échelle de l'île,
- la mutualisation des compétences (écologie, foncier, gestion des usages, suivi scientifique),
- une meilleure efficacité des actions de restauration écologique,
- une gestion concertée incluant communes, intercommunalités, services de l'État, acteurs socio-économiques et habitants,
- une capacité renforcée à anticiper et s'adapter aux défis climatiques.

En combinant leurs outils et leurs stratégies, la CdC et le Cdl constituent un dispositif robuste et pérenne garantissant la préservation de l'intégrité écologique du littoral insulaire, sa résilience face aux évolutions en cours et sa transmission aux générations futures.

III. PARTENARIAT DE GESTION DU DOMAINE DU CDL PAR LA CDC – CONVENTION CADRE DE GESTION

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et de préservation de son espace littoral, la CdC **s'est engagée dans un partenariat durable avec le Cdl pour la gestion et la mise en valeur du domaine littoral et maritime du Conservatoire du littoral en Corse.**

Ainsi, par leurs actions respectives, CdC et Cdl œuvrent en faveur du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel de la Corse sur ces espaces littoraux. Ils se sont engagés notamment à assurer la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur du patrimoine immatériel (langue, toponymie, traditions orales, pratiques sociales, savoir-faire, etc.).

Ce partenariat de gestion du domaine terrestre et maritime du Cdl s'est concrétisé par la signature, le 2 octobre 2018, d'une **convention cadre** pour une durée de 6 ans qui précise les engagements de chaque partie ainsi que les engagements conjoints. Cette convention a été renouvelée par tacite reconduction.

Cette convention constitue l'un des outils majeurs de la politique publique de préservation du littoral corse, dont les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux sont particulièrement forts. Elle organise la répartition des responsabilités entre les deux institutions, définit les modalités de gestion écologique et d'accueil du public, et fixe les engagements réciproques nécessaires à la conservation durable de ces espaces naturels remarquables.

Le présent rapport porte sur la mise en œuvre de la convention-cadre conclue entre le Cdl et la CdC pour la gestion des terrains acquis ou protégés sur le territoire insulaire.

L'évaluation vise à apprécier, de manière objective et argumentée, le niveau de réalisation des engagements inscrits dans la convention-cadre, la qualité des actions menées sur les terrains, ainsi que l'impact global du partenariat sur la protection des milieux littoraux. Elle s'attache également à identifier les réussites, les difficultés rencontrées, ainsi que les leviers d'amélioration susceptibles d'orienter la nouvelle période de contractualisation.

Le périmètre de l'étude couvre l'ensemble des terrains gérés par la CdC pour le compte du Cdl sur la période 2018-2024. L'analyse s'appuie sur un ensemble de sources complémentaires : lecture des documents contractuels et des plans de gestion, données techniques et financières, visites de sites.

Au-delà du bilan technique, cette évaluation cherche à apprécier la cohérence stratégique et l'efficacité globale du partenariat, dans un contexte de pressions croissantes sur les milieux littoraux insulaires (fréquentation touristique, érosion, artificialisation, dynamiques des espèces envahissantes, changements climatiques). Elle vise ainsi à nourrir une réflexion prospective sur l'amélioration des outils et des pratiques de gestion afin de renforcer la résilience et la valorisation durable des espaces littoraux de Corse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, la CdC mobilise des ressources financières pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de sites (aujourd'hui exclusivement pour les propriétés de la CdC et du Cdl). Le budget

nécessaire à cette mise en œuvre a tendance à augmenter au regard des nouvelles acquisitions et aménagements prévus à moyens termes par le Conservatoire du littoral (20 000 hectares actuellement avec une projection d'acquisition à l'horizon 2050 de près de 30 000 hectares supplémentaires) mais également par la Collectivité de Corse.

L'évaluation repose sur trois piliers : l'analyse documentaire, les entretiens bilatéraux CdC-Cdl et l'observation directe de plusieurs sites.

1. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Dans le cadre de la convention, le Cdl et la CdC se sont engagés conjointement à :

1.1. La promotion de la langue corse

La langue corse est un élément fondamental de l'identité corse. Elle joue un rôle symbolique fort comme lien social.

La CdC travaille pour donner à la langue un statut de co-officialité.

Elle a mis en place un plan stratégique et d'action pour la langue corse, notamment via *Linga 2020* adopté par l'Assemblée de Corse en 2015 et ses suites.

Ce plan s'appuie sur la dynamique de valorisation de la langue corse comme moyen stratégique vers une société bilingue. L'idée est de promouvoir la langue corse dans tous les domaines (éducation, service public, vie sociale, culture, média). Cela s'inscrit dans la perspective de reconnaissance d'un statut de co-officialité de la langue corse.

En 2022, une délibération concernant « *l'immersion comme stratégie au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse* » ainsi qu'un rapport d'orientation sur la politique linguistique qui fixe les nouvelles priorités à venir ont été validés.

Le Conservatoire du littoral s'attache à rechercher et utiliser la toponymie afin de désigner les sites qu'il protège. Depuis 2020, il a été acté le remplacement des panneaux d'entrée de site, initialement en français par des **panneaux bilingues** (cf. figure 1), selon les normes de la charte graphique du Conservatoire. Certains sites ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement ont bénéficié de panneaux d'information spécifique (cf. figure 2), dispensant notamment une information pédagogique et un plan de situation permettant de comprendre le fonctionnement du site. Ces panneaux sont dorénavant conçus entièrement sous format bilingue. Il est précisé que dans le cadre du Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS) de Corse, un **logo spécifique ENS** a été créé. Celui-ci est apposé sur la signalétique du Cdl, leur propriété étant des ENS.

Le remplacement des panneaux existants par le Cdl se fait de manière progressive, au regard des coûts environnementaux et financiers, donc, au fur et à mesure des besoins (remplacement à la suite de détérioration). Chaque nouvel aménagement de site bénéficie d'un

panneau bilingue.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, la CdC mobilise des ressources financières pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de sites (aujourd'hui exclusivement pour les propriétés de la CdC et du Cdl). Le budget nécessaire à cette mise en œuvre a tendance à augmenter au regard des nouvelles acquisitions et aménagements prévus à moyens termes par le Cdl (20 000 hectares actuellement avec une projection d'acquisition à l'horizon 2050 de près de 30 000 hectares supplémentaires) mais également par la Collectivité de Corse. Sur **60 sites**, **24** ont vu leurs **panneaux de site** évoluer (**42 panneaux** commandés au total). Concernant les panneaux pédagogiques, 3 sites sont déjà équipés (Capu Rossu, Stagnolu, Caspiu), 3 panneaux conçus (Fautea, Campumoru-Senetosa, Capu di Fenu). Il est à noter en dehors des aspects signalétiques, l'aménagement du phare de la Pietra a été l'occasion de mettre en œuvre **la première scénographie entièrement bilingue** sur un site du Cdl.



Figure 1. Exemple de panneaux d'entrée de site et d'information bilingues



Figure 2. Exemple de panneau d'information spécifique bilingue.

Analyse :

- Le bilinguisme progresse, le remplacement des panneaux est réalisé de manière progressive, le coût financier et écologique des remplacements limitant la vitesse de déploiement,
- La toponymie est parfois peu documentée.

Recommandations :

- Poursuivre le remplacement des panneaux en panneaux bilingues avec un objectif de 100 % des panneaux d'entrée de site d'ici 2030,
- Intégrer systématiquement le logo ENS sur la signalétique du Cdl,
- Produire une base de données toponymique consolidée (CdC, Università di Corsica, experts linguistiques),
- Rendre obligatoire la version bilingue pour tout nouveau projet financé.

1.2. Un mode de travail collaboratif :

La gestion des sites s'appuie sur une organisation reposant à la fois sur des échanges techniques et stratégiques. Des réunions de programmation portant sur les actions de gestion sont organisées chaque année ; elles se déroulent par secteur, entre les chargés de mission du Cdl et les chefs de secteurs du service gestionnaire de la CdC. Il est précisé que propriétaire et gestionnaire sont en lien constant en ce qui concerne le suivi des sites. Concernant les opérations d'aménagement pilotées par le Cdl, les équipes de secteur restent pleinement intégrées : elles participent systématiquement aux réunions de chantier et sont associées en amont à la conception des projets, notamment aux côtés du paysagiste conseil ou des maîtres d'œuvre.

Concernant les questions plus stratégiques (directionnelle), une réunion trimestrielle est organisée.

Les outils communs de suivi ou d'échange existants sont à améliorer et à consolider. Actuellement, un formulaire opérationnel sous Field Maps est fonctionnel. Il permet aux agents de terrain de saisir en temps réel des données géolocalisées, enrichies de photos et de commentaires. Ces informations, après synchronisation sur ArcGIS Online, sont regroupées, vérifiées puis normalisées avant d'être organisées en couches thématiques prêtes à l'usage. Ce système permet d'améliorer la qualité des données, d'accélérer la production de cartes opérationnelles, de faciliter le suivi longitudinal et renforcer la communication entre terrain et services centraux.

La CdC a entrepris de moderniser le dispositif de reporting par la création d'un outil numérique lié au SIG. Un ajustement a été nécessaire ce qui a conduit à retarder sa mise en œuvre. Les perspectives de développement comprennent l'ajout d'outils dynamiques de suivi, la constitution d'un historique détaillé des interventions, l'élargissement du protocole à d'autres thématiques environnementales et une meilleure

valorisation des données dans les bilans ou rapports de gestion.

Problèmes identifiés :

- Difficultés de formaliser les remontées de terrain sur certains secteurs géographiques,
- Avant mise en place de l'outil de reporting, perte d'information.

Recommandations :

- Maintien 4 niveaux de réunion (annuelle stratégique, trimestrielle directionnelle, mensuelle technique, bimensuelle terrain),
- Mettre en place un calendrier partagé,
- Faire du SIG un outil unique de reporting et de suivi inter-services,
- Organiser des réunions thématiques (conventions, police, aménagements, signalétique, foncier).

1.3. L'animation des comités de gestion des sites du Conservatoire du littoral :

Sur les soixante sites dits « cohérents » qui composent le vaste patrimoine littoral concerné par la convention, **trente-quatre** ont bénéficié, entre 2019 et 2024, d'au moins une réunion d'un comité de gestion, qu'il s'agisse d'un **comité dédié au Cdl, d'un comité de pilotage Natura 2000 ou d'un comité consultatif de réserve naturelle**. Cette dynamique, amorcée en 2019, a vu naître les premiers comités spécifiquement consacrés aux sites du Conservatoire : Campumoru-Senetosa (2019), Revellata (2020), Losari (2020), puis, plus récemment, les sites de l'Extrême Sud (2024) gérés par l'OEC.

Afin de garantir cohérence et efficacité, les espaces bénéficiaires d'un autre régime de protection ont vu leurs propres comités – notamment les COPIL Natura 2000 ou les comités consultatifs des réserves naturelles – tenir lieu de comités de gestion pour les sites du Conservatoire. C'est le cas des COPILs Natura 2000 des sites de Mucchiata (2021), Embouchure du Fangu (2020), Portigliolu (2020), Roccapina (2019), Capu di fenu & Ricantu-Capitellu (2021), Arasu, Punta Capicciola, Ile de Pinarellu & Fautea (2021), Palu-Gradugine, Pinia, Etang d'Urbinu et Del Sale (2022). Il en est de même pour les comités consultatifs des réserves naturelles pour les sites des Rives de l'Etang de Biguglia (RNEB), Pointe du Cap Corse et Capense (RNICC), Scandula, Serpente (RNTPS) et les sites de la RNBB, qui se réunissent annuellement depuis 2021.

Si le choix d'utiliser les COPIL Natura 2000 assure une rationalisation cela introduit une focalisation sur les enjeux habitats/espèces, parfois au détriment des enjeux paysagers, patrimoniaux ou de fréquentation. Il s'agira, dans les années à venir, de poursuivre l'effort en réunissant **des comités propres à chaque site**, afin que tous puissent, au **moins une fois tous les deux ans**, rassembler les acteurs qui les font vivre et évoluer. Une programmation avec priorisation des sites n'ayant pas bénéficié de ce type de réunion sera à établir conjointement. Il est également proposé de mettre en place des réunions plus

opérationnelles, dédiées aux maires et autres élus. Harmoniser les comptes rendus permettra de créer une mémoire commune.

1.4. Les conventions d'usages ou d'occupation du domaine public du Conservatoire du littoral :

Les conventions d'usage traduisent l'ancrage concret de la gestion dans le quotidien des territoires. Autorisées conjointement par le CdI et la CdC, elles permettent l'occupation ou l'exploitation de certains terrains, dès lors que celles-ci demeurent compatibles avec les orientations de gestion. Entre 2018 et 2024 ont ainsi été conclues : **trente-sept conventions agricoles (COTUA)** et **halieutiques (COTUH)** pérennes, **quatre conventions maritimes** (accostage ponton Lotu), **dix-neuf autres conventions à titre gracieux**. Le suivi sur site de ces conventions s'est intensifié au fil des années, jusqu'à atteindre **vingt-sept contrôles annuels en 2024**, témoignant d'une montée en rigueur et d'une professionnalisation de la gestion (cf. fig. 3). Les recettes 2018-2024 tirées de ces redevances (COTUA, COTUH, maritime) s'élèvent à **610 394, 26 €**, illustrant le rôle économique et structurant de ces usages.

Certains bénéficiaires COTUA-COTUH ont rencontré, entre 2018 et 2024, des difficultés économiques exceptionnelles liées notamment à des événements climatiques ayant affecté leurs parcelles, à un arrêt d'activité pour raisons de santé, aux conséquences des espèces exotiques envahissantes (EEE), à des travaux d'aménagement sur les sites concernés ou encore à des contraintes liées à leurs activités agricoles et halieutiques dans le cadre de conventions d'usage.

Face à ces situations particulières, la CdC a accordé des remises gracieuses pour un montant total de **63 433 €**.

En 2020, lors de la période COVID, une remise gracieuse d'un montant de **27 500 €** a été accordée au bénéficiaire d'une convention maritime.

Parallèlement, les sollicitations ponctuelles pour utilisation diverses (Corsica Raid Femina, 2ème REP de Calvi, IFREMER, Stella Mare, Université de Corse, CEN, ...) adressées au Conservatoire n'ont cessé de croître : de **90** demandes en **2019** à **139** en **2023**, avec un nombre d'autorisations accordées en augmentation constante. Cette vitalité témoigne d'un intérêt accru pour les espaces protégés, mais appelle aussi une meilleure anticipation des renouvellements, un raccourcissement des délais de validation et une intégration plus fluide des services de terrain dans les circuits d'information.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEMANDES REÇUES	90	11	131	153	139	
AUTORISATIONS PONCTUELLES DÉLIVRÉES	43	59	69	73	80	44

Données chiffrées

- **37 conventions** agriculture, pêche, maritimes,
- Forte augmentation des suivis par la CdC : 27 en 2024 (x3 par rapport à 2019),
- Redevances perçues 2018-2024 : **610 394, 47 €**
- Remises gracieuses total : **90 933 €**,
- Autorisations ponctuelles : 43 → 80 par an entre 2019 et 2023.

Recommandations

- Délégation de signature au délégué de rivage (procédure en cours),
- Réunions semestrielles dédiées Conventions Cdl–CdC,
- Tableau de bord partagé (programmation annuelle + état d'avancement),
- Intégration systématique du chef de secteur (agent de la CdC) dans les dossiers COTUA/COTUH.

1.5. Réglementation sur les sites du Conservatoire du littoral :

La réglementation des usages constitue un pilier essentiel de la préservation des sites. Entre 2011 et 2015, de nombreux arrêtés municipaux sont venus encadrer camping, bivouac ou circulation motorisée, formant un socle encore valable mais nécessitant désormais une mise à jour. Depuis 2018, de nouveaux arrêtés, plus complets, ont vu le jour, régulant les activités à Capense (2018), Terrenzana (2018), Capu Laurosu (2019), Liamone (2022), ou encore sur les îles de la Pietra (2024). Les sites de Bussaghja (2022), Revelatta (2023) et la piste de Saleccia (2024) disposent également de réglementations actualisées. L'enjeu pour les années à venir reste double : actualiser les anciens arrêtés selon les nouveaux modèles, et étendre la couverture réglementaire aux sites encore dépourvus de textes adaptés.

Constats :

- **38 arrêtés camping/bivouac** et **35 circulation motorisée** (2011-2015), à actualiser,
- Nouveaux arrêtés 2018–2024 sur Capense, Terrenzana, Capu Laurosu, Iles de la Pietra, Bussaghja, Revelatta, Saleccia,

Analyse :

- Les modèles d'arrêtés ont évolué (précisions sur stationnement, feux, circulation PM...),

Recommandations :

- Actualisation des arrêtés sur 100 % des sites,
- Priorité aux sites avec forte fréquentation estivale,
- Travailler avec OFB et gendarmerie pour des opérations conjointes.

1.6. Evaluation de l'état des sites du Conservatoire du littoral:

L'évaluation de l'état des sites, organisée selon la méthodologie

nationale du Conservatoire, offre une vision sensible de l'évolution de ces paysages fragiles. Après une première session en 2014, l'évaluation de **2022** révèle que **dix-huit sites** ont vu leur **état global s'améliorer**, **vingt** sont restés **stables**, tandis que **vingt autres** ont enregistré une **légère dégradation** (cf. fig. 4). Certains sites, comme Pinia, les îles de la Pietra ou Palombaggia, bénéficient de programmes d'aménagement adaptés destinés à améliorer leur préservation ; d'autres sites non encore équipés pour l'accueil du public (foncier non maîtrisé en totalité) font l'objet de réflexions nouvelles.

Il est à noter que des sites emblématiques comme l'Agriate, Campumoru-Senetosa ou la Pointe du Cap Corse affichent un état remarquable, reflet d'un équilibre réussi entre protection, gestion et usages.

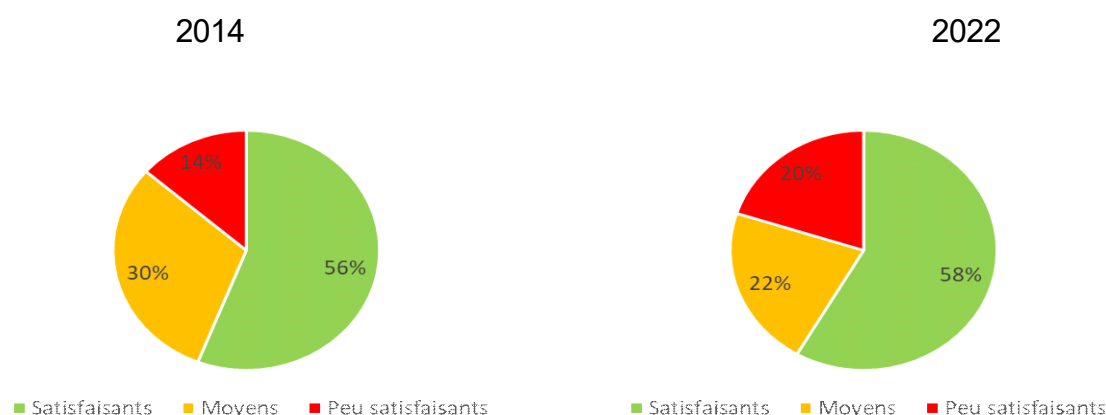


Figure 4. Sessions d'évaluation 2014 et 2022

Analyse :

- Les travaux récents ont permis d'améliorer la préservation des sites (Pinia, Pietra),
- Sites sensibles à aménager : Spanu, Santa Ghjulia, Arasu, Liamone.

Recommandations :

- Priorisation des investissements en fonction de l'évaluation 2022,
- Renforcement de la gestion des flux (barrières, stationnements régulés, piétonnisation, navettes...),
- Suivi annuel simplifié par secteur en développant des indicateurs.

1.7. Conventionnement avec d'autres partenaires :

Le conventionnement avec d'autres partenaires dessine une gouvernance en réseau, souple et partagée. Si 70 % des terrains du Conservatoire sont gérés directement par la Collectivité de Corse, des délégations de gestion tripartites existent depuis 2018 avec l'OEC (4 000 ha situés au droit de la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu sur 5

communes), le syndicat Elisa (2 500 ha sur le littoral sartenais) ou la commune de Belgudè (48 ha du site de Losari). Elles ont permis d'assurer la gestion de vastes ensembles naturels, du littoral sartenais aux Bucchi di Bunifaziu.

De nouvelles conventions ont été conclues récemment, notamment pour les îles du Capicorsu (2024), la commune de L'isula (2025) et une en préparation avec le Parc naturel régional de Corse. Certaines évoluent, notamment la commune de Belgudè qui a souhaité se réorienter sur d'autres actions et a mis fin en 2024 à sa convention pour la gestion de Losari, tandis que d'autres, comme celle du syndicat Elisa, ont vu leur périmètre élargi.

Des conventions de délégation ou de partenariat pour la gestion d'équipements spécifiques ont également été mises œuvre avec l'OTI du Capicorsu pour l'accueil et l'animation du moulin Mattei (2021-2024), celle-ci n'a pas été renouvelée au regard de la charge de gestion. Une délégation de gestion à la commune de Sant-Petru di Tenda pour la gestion de la piste de Saleccia a été signée en 2023.

Globalement satisfaisants, ces dispositifs méritent néanmoins d'être consolidés. Dans une logique de mutualisation, la gestion d'équipements d'accueil du public pourrait également être confiée à des partenaires mieux implantés localement, qu'il s'agisse de la Casa di Roccapina, du fortin de Girolata ou encore des installations de Palombaggia.

Ainsi se dessine, à travers ces dispositifs, ces conventions et ces projets d'amélioration, une gouvernance du littoral en mouvement : exigeante, complexe, mais portée par une volonté commune de préserver la beauté, la richesse et la vocation publique de ces territoires qui font l'identité profonde de la Corse.

Constats :

- 70 % des sites gérés par la CdC directement,
- Délégations de gestion : OEC (4 000 ha), Elisa (2 500 ha), Belgudè (Losari, jusqu'à 2024), OTI Capicorsu (Moulin Mattei), communes (Saleccia, Pietra...), PNRC (Scandula à venir),
- Fin de la convention avec Belgudè en 2024.

Analyse :

- Modèle efficace dans les zones éloignées ou complexes (notamment Extrême Sud, Sartenais),
- Fluctuation des moyens humains.

Recommandations :

- Consolider les partenariats via des conventions pluriannuelles,
- Élargir à d'autres communes pour la gestion de petits équipements (sanitaires, parkings, bâtiments historiques).

2. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

2.1. Les plans de gestion :

Conformément aux dispositions réglementaires, les terrains constituant un « site cohérent » doivent être dotés d'un plan de gestion élaboré sous la responsabilité du Cdl, en concertation avec la CdC et les communes concernées.

Sur les soixante sites considérés, la moitié bénéficie aujourd'hui d'un DOCOB Natura 2000, qui tient lieu de plan de gestion pour le Conservatoire, bien que nombre d'entre eux aient été adoptés il y a plus de dix ans. Cinq sites relèvent par ailleurs d'un plan de gestion spécifique aux réserves naturelles, tandis que onze autres sites sont couverts par un document propre au Conservatoire, parfois ancien lui aussi. À ces outils s'ajoutent les plans d'intentions paysagères, qui fixent des lignes directrices d'aménagement à long terme.

Entre 2018 et 2024, deux chantiers structurants ont marqué l'action du Conservatoire : la conduite du DOCOB de l'Agriate, intégré au plan de gestion du Parc marin du Capicorsu et de l'Agriate, ainsi que l'élaboration du premier plan de gestion du site de la Revellata. De son côté, la Collectivité de Corse porte et anime plusieurs sites Natura 2000, en particulier sur le Ricantu, Capu Di Fenu, Cupabia, les sites littoraux de Zonza ainsi que ceux de la plaine orientale. Une étude a notamment été menée pour renouveler le DOCOB du site de Campu di l'Oru.

La perspective d'un classement de plusieurs sites du Conservatoire en zones de protection forte dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées confère un caractère prioritaire à l'actualisation des plans de gestion. Ainsi, la couverture intégrale des sites de l'Extrême Sud par un document unifié – dont la réalisation est confiée à l'OEC – constitue un objectif majeur. La révision des plans de gestion de Losari, de l'étang d'Urbinu et des îles de la Pietra apparaît également indispensable, tout comme la mise à jour des DOCOB des sites Palu-Gradugine/Travu et Ricantu-Capitellu.

Constats :

- 50 % des sites couverts par DOCOB Natura 2000,
- 11 plans de gestion Cdl spécifiques, majoritairement > 10 ans,
- Plans récents : Agriate (PNMCCA), Revellata,
- Besoins : Extrême Sud, Urbinu, Losari, Pietra, Palu-Gradugine, Ricantu.

Recommandations :

- Couvrir 70 % des sites d'ici 2030 par DOCOB Natura 2000,
- Réviser les DOCOB Natura 2000 les plus anciens,
- Intégrer les enjeux fréquentation, paysages, risques naturels (feux, submersion),
- Intégrer les enjeux climatiques,
- Structurer un cadre d'indicateurs simplifié et partagé,
- Prévoir un mécanisme de révision plus souple.

2.2. Travaux d'aménagement :

Le Cdl poursuit une politique volontariste de réhabilitation écologique et d'accueil du public, mobilisant ses ressources propres comme des financements partenariaux. Sur la période 2018-2024, plus de **26 millions d'euros** de travaux ont ainsi été réalisés, dont **4,3 millions** apportés par la CdC.

Cette dernière est intervenue sur douze sites du Conservatoire, participant à des restaurations paysagères, des aménagements de sentiers, des valorisations patrimoniales ou encore des travaux structurants, à savoir :

- Restauration écologique et paysagère de l'arrière-plage d'Alga sur le site de la Revellata pour un montant de 40 000 €,
- Mise en valeur du site des anciennes batteries militaires de la Castagna (commune de Coti-Chjavari) pour un montant de 100 000 €,
- Aménagement et restauration écologique du site « Plan de l'Îlot » (commune de Cinturi) pour un montant de 64 117 €,
- Aménagement du site de Crovani (commune de Galeria) pour un montant de 53 527, 82 €,
- Restauration et mise en valeur du fortin de Girolata (commune d'Osani) pour un montant de 200 000 € et aménagement d'un réseau de sentiers pour l'accès au fortin et aux abords du hameau de Girolata pour un montant de 150 000 €,
- Aménagement paysager du site de Gradelle-Caspiu (commune de Partinellu) pour un montant de 171 877, 33 €,
- Aménagement paysager des îles de la Pietra (commune de l'Isula) pour un montant de 500 000 €,
- Aménagement du sentier et de l'escalier d'accès au feu de la Madonetta (commune de Bunifaziu) pour un montant de 84 060, 54 €,
- Aménagement du site de Puntiglione (commune de Carghjese) pour un montant de 200 000 €,
- Aménagement paysager sur le site du Ricantu (commune d'Aiacciu) pour un montant de 50 000 €,
- Aménagement paysager du site de Saleccia (commune de San-Petru di Tenda) pour un montant de 1 700 000 €.

La Collectivité de Corse a également financé des travaux dans le cadre de co-maitrise d'ouvrage avec le Cdl sur ses propres emprises : Aménagement du site de Capu Rossu (commune de Piana) pour un montant de 552 660 € ; du site de Miserinu (commune de Partinellu) pour un montant de 214 124,37 € ; du site de Puntiglione (commune de Carghjese) pour un montant de 173 030 €.

Une commission annuelle, réunissant les principaux acteurs institutionnels, définit depuis 2024 les priorités d'intervention et permet ainsi d'harmoniser les programmations opérationnelles.

Chiffres clés :

- +26 M€ investis (2018–2024),
- Contribution CdC : 4,3 M€,
- Projets phares : Pietra, Saleccia, Gradelle, Capu Rossu, Crovani, Girolata, Saleccia, Puntiglione...

Analyse :

- Effets positifs sur l'accueil du public, la restauration écologique, la résilience,
- Certains sites nécessitent des phases 2 (ex. Rossu, Senetosa, Caspiu),
- Plusieurs actions reposent sur des financements externes (FEDER, État, agences).

Recommandations :

- Prioriser les sites dégradés,
- Renforcer la co-maîtrise d'ouvrage pour optimiser les calendriers,
- Intégrer systématiquement un volet maintenance sur 10 ans,
- Renforcer la recherche de co-financements.

2.3. Transmission des données foncières :

Le Conservatoire du littoral s'est engagé à transmettre annuellement des cartographies précises de ses propriétés actualisées aux gestionnaires en charge d'en faire respecter les limites.

Avec l'évolution des outils du SIG et du WebSIG, l'ensemble des espaces protégés du Conservatoire du littoral sont désormais disponibles, d'une part en visualisation et d'autre part en téléchargement sur le site GEOLITTORAL, géré par le CEREMA : <https://geolittoral-data.cerema.fr/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=df38b11f9bc44242a5d7b3424d462f05&page=Page>

Évaluation

- Données accessibles en temps réel via GEOLITTORAL,
- Engagement rempli à 100 %.

3. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE :**3.1. Maintien des sites en bon état de conservation :**

La CdC est gestionnaire de **21 356 ha** pour la Corse répartis sur **76 sites** et **37 000 ha** de périmètres.

Cette gestion est organisée par la CdC soit en gestion directe (**70% des terrains du Cdl**) avec le dispositif des agents de terrain de la Collectivité de Corse, soit en gestion déléguée. Des conventions de délégation de gestion tripartites entre le Cdl, la CdC et les délégataires concernés ont été mises en place dès 2018 dans la continuité de ce qui existait avec les départements de Cismonte et Pumonte :

- avec l'**OEC** pour la gestion de près de 4 000 ha de terrains situés au droit de la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu sur 5 communes de l'Extrême sud,
- avec le **syndicat ELISA** pour la gestion de près de 2500 ha sur le littoral sartenais,
- avec la **commune de Belgudè** pour les 48 ha du site de Losari.

Depuis, une convention de délégation de gestion à l'**OEC** a été mise en place pour les îlots situés dans **la réserve naturelle des Iles du Capicorsu** (avril 2024). Un élargissement du périmètre d'intervention du syndicat Elisa (2025) par le biais d'un avenant à la convention de délégation de gestion a également intégré le site de **L'Omu**.

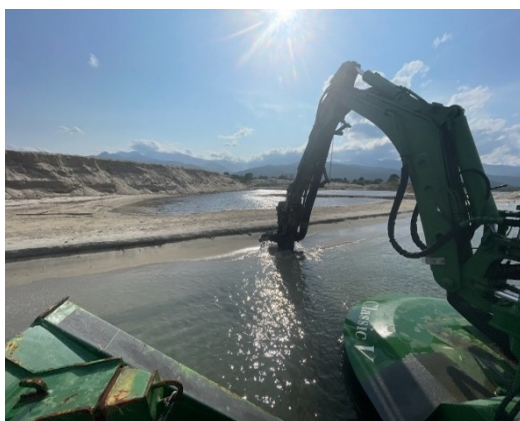
De même, une convention de délégation de gestion a été préparée avec le **Parc Naturel Régional de Corse** pour les terrains du Conservatoire situés dans la réserve naturelle de Scandula (2024).

Les actions de gestion intègrent **l'entretien et la maintenance**, la **gestion et la restauration des aménagements** (parkings, ganivelles, pistes etc...), les **suivis écologiques** et la **police de l'environnement**.

3.1.1. Entretien et maintenance :

Des actions planifiées en lien avec les plans de gestion des sites intègrent notamment l'ouverture ou le maintien ouvert de sentiers piétonniers, l'éradication d'espèces exotiques envahissantes, les restaurations écologiques (défrichements ciblés, canalisation des usages, remise en état des milieux), la réhabilitation et l'entretien du petit patrimoine bâti (murs en pierres sèches, aires de battage etc...), l'installation et d'infrastructures d'accueil (ponton du Lotu), l'ouverture des embouchures des étangs littoraux.

Afin de maintenir une continuité avec la mer garantissant le bon fonctionnement des écosystème lagunaires, la CdC intervient en entretenant mécaniquement les embouchures des différents étangs de la plaine orientale (propriété du Conservatoire du littoral). Ces actions sont soit réalisées en régie soit par un prestataire. En 2023, à titre expérimental, la CdC a fait intervenir une dragueuse amphibie sur les étangs de Palu et Urbinu permettant une action rapide et efficace.



	Etang de Palu		Etang d'Urbinu	
Années	Coûts	Interventions	Coûts	Interventions
2018	11 016 €	2	5 540,40 €	1
2019	20 493 €	2+1*		0
2020	Temps agent	2*	Temps agent	2*
2021	Temps agent	3*	29 920 €	1+1*
2022	Temps agent	1*	25 116,60 €	1
2023	46 200 €	1	30 800 €	1
2024	4 906 €	1+1*	0	0
TOTAL	82 615 €	14 dont 8 en régie	91 377 €	7 dont 3 en régie

Nombre (régie* et prestation) et coût des interventions d'entretien des embouchures des étangs de Palu et Urbinu de 2018 à 2024.

➤ Indicateurs de gestion

Données Cismonte

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateurs d'efficience et d'impact global	Surface envahie par les espèces exotiques envahissantes / surface traitée chaque année	299 500 m ² / 73 807 m ²	299 500 m ² / 73 533 m ²	274 950 m ² / 54 950 m ²	271 325 m ² / 44 380 m ²	283 570 m ² / 58 429 m ²	414 623 m ² / 39 773 m ²
	Nombre d'actions de restauration écologiques menées (défrichements ciblés, canalisation des usages, remise en état des milieux etc...)	18	20	26	47	37	41
	Nombres d'incidents écologiques constatés (feux, dépôts sauvages, dégradations ...)	3	5	9	9	14	13
	Nombre de demande de mandats/dépôts de plaintes	3	5	1	2	7	4
Indicateurs socioéconomiques	Nombre d'exploitants pastoraux conventionnés	24	26	26	27	27	26
Indicateurs d'efficience et d'impact global	Stabilisation ou réduction des pressions anthropiques grâce aux actions de gestion	9	10	8	10	12	15

	Amélioration de la cohérence territoriale des interventions (continuités écologiques, cohérences intercommunale)	2	2	4	6	6	5
--	--	---	---	---	---	---	---

Données Pumonte

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateurs d'efficience et d'impact global	Surface envahie par les espèces exotiques envahissantes / surface traitée chaque année	ND	ND	100 000 m ² / 1000 m ²	100 000 m ² / 1029 m ²	100 000 m ² / 2958 m ²	100 000 m ² / 5730 m ²
	Nombre d'actions de restauration écologiques menées (défrichements ciblés, canalisation des usages, remise en état des milieux etc...)	ND	ND	1	2	3	3
	Nombres d'incidents écologiques constatés (feux, dépôts sauvages, dégradations ...)	ND	ND	8	17	13	14
	Nombre de demande de mandats/dépôts de plaintes				1		1
Indicateurs socioéconomiques	Nombre d'exploitants pastoraux conventionnés	8	8	8	9	10	10
Indicateurs d'efficience et d'impact global	Stabilisation ou réduction des pressions anthropiques grâce aux actions de gestion	ND	ND	1	4	3	4

ND : données non disponibles

3.1.2. Gestion, restauration et aménagement :

La CdC a engagé un programme de travaux en deux phases (2023 et 2024) afin de restaurer les aménagements dégradés réalisés par le Cdl sur le lido de la Marana pour un montant total de **81 550 €**. Ces travaux ont consisté à la reprise des aires de stationnement, le remplacement de

portiques et de plots de stationnement. Tous ces aménagements contribuent à l'amélioration de l'accueil du public et à sa canalisation. Les travaux permettent en outre de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Ce programme de travaux a bénéficié du cofinancement de l'Etat dans le cadre du **Fonds vert** pour un montant de **53 351 €**.

En 2024, elle a également réalisé des travaux de remise en sécurité de l'aire de stationnement de la Licciola (Balagna) pour un montant de **26 642 €**.



Au-delà de l'entretien courant (débrouillage, nettoyage, réfection des ouvrages etc...), des travaux d'envergure sont été également réalisés **en régie** par le gestionnaire sur les sites en gestion sur la période. A titre d'exemple, on peut noter : la reconstitution de linéaire de ganivelle à la suite de tempêtes ; l'entretien de pistes (Roccapina etc...), la réhabilitation de parking (Baracci et de Punta Capicciola), la création de mur en pierre sèche, la réfection de ponton et platelage bois etc...



Réfection de platelage bois



Réfection de mur en pierres sèches

3.1.3. Gestion écologique :

La CdC a mis en place depuis 2022 des suivis écologiques des étangs littoraux propriétés du Cdl afin de mieux caractériser l'état des lagunes gérées et d'identifier l'origine des perturbations pour adapter la gestion.

Dans le cadre du suivi de paramètres physico-chimiques des étangs de Palu, Urbinu et Arasu, le marais de Macinaghju, la lagune de Barcaghju sont mis en œuvre : des suivis ponctuels mensuels à bimensuels sur plusieurs stations de mesure réparties de façon stratégique (température, salinité, oxygène dissous et pH au moyen de sondes) et des suivis au moyen de sondes à enregistrements en continu sur les étangs de Palu et Urbinu mesures de la pression, température, salinité, oxygène dissous, chlorophylles, turbidité). Un **suivi de l'état des graus** (longueur, profondeur, direction des flux : entrant/sortant...) a également été mis en place et des **niveaux d'eau** (échelles limnimétriques géoréférencées au NGF).

Par ailleurs, des campagnes de **suivi des nutriments** sont réalisées de manière bimestrielle sur les étangs de Palu et d'Urbinu, sur des périodes définies. Une première phase s'est déroulée sur la période 2022-2023, avec une reconduction prévue pour 2026-2027. Des **analyses bactériologiques** sont également programmées à court terme afin de pouvoir mener des actions de gestion ciblées si nécessaire. Au printemps 2025, un **inventaire génétique des microalgues** et des **cyanobactéries** présentes dans l'étang de Palu a été mené par un prestataire spécialisé. Cette étude s'est appuyée sur le séquençage haut débit (NGS/métabarcoding) à partir d'échantillons d'eau collectés in situ.

Ces différents suivis sont notamment complémentaires des programmes menés sur les masses d'eau de transition au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Ils contribuent également à l'appréciation de l'état de conservation des étangs en tant qu'habitat d'intérêt communautaire « lagune côtière » (UE 1150) à l'échelle des sites Natura 2000.

Ces données, mises à disposition des structures intéressées sur demande (notamment l'OEC, les universités ou autres organismes de recherche),

permettent également la réalisation de divers programmes de recherche et études scientifiques.

Enfin, des captures, mesures et/ou observations de crabes bleus (*Callinectes sapidus*) sont réalisées en fonction des sites, dans le cadre du suivi de l'évolution de cette espèce invasive. En parallèle, un travail réglementaire a été mené en vue de l'élaboration de conventions et d'arrêtés permettant la gestion de cette espèce sur les plans d'eau concernés.

A noter que d'autres types de suivis scientifiques peuvent être réalisés sur les sites du Cdl gérés. Notamment, la CdC s'est engagée dans un partenariat opérationnel avec l'OFB sur le suivi du chat forestier. De novembre 2020 à mars 2021, quatre sites de capture équipés de pièges photographiques et de cages pièges ont été installés sur ce territoire. Trois chats forestiers et un chat forestier hybride ont été identifiés. Après deux années d'efforts, une première capture a été réalisée en 2022. Au cours de la saison 2022-2023, trois individus (2 males et 1 femelle) ont été équipés de colliers GPS. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention le 30 octobre 2024.

Recommandations :

- Actualiser l'ensemble des plans de gestion,
- Déployer des protocoles harmonisés de suivi écologique,
- Mettre en place des suivis et prioriser en fonction de critères de pression.

3.2. Police de l'environnement :

La mission de police de l'environnement constitue l'un des éléments de gestion. Cette mission de police incombe au gestionnaire qui doit faire appliquer les différentes législations sur les sites concernés. **29 agents commissionnés** de la CdC mettent en œuvre cette mission.

Depuis 2022, sont mises en place des actions de police de l'environnement conjointes des agents de la CdC avec les services de gendarmerie, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Parc Naturel Marin du Capicorsu et de l'Agriate afin de relever les infractions les plus significatives.

En 2024, les agents gestionnaires de la CdC ont suivis une formation préalable au commissionnement organisée par l'OFB.



Type de commissionnement	Nombres d'agents
Garde particulier	8 (Pumonte) / 2 (Cismonte)
Garde du littoral	2 (Pumonte) / 10 (Cismonte)
Milieus naturels	5 (Pumonte) / 2 (Cismonte)
Total	29

3.4. Éducation à l'environnement :

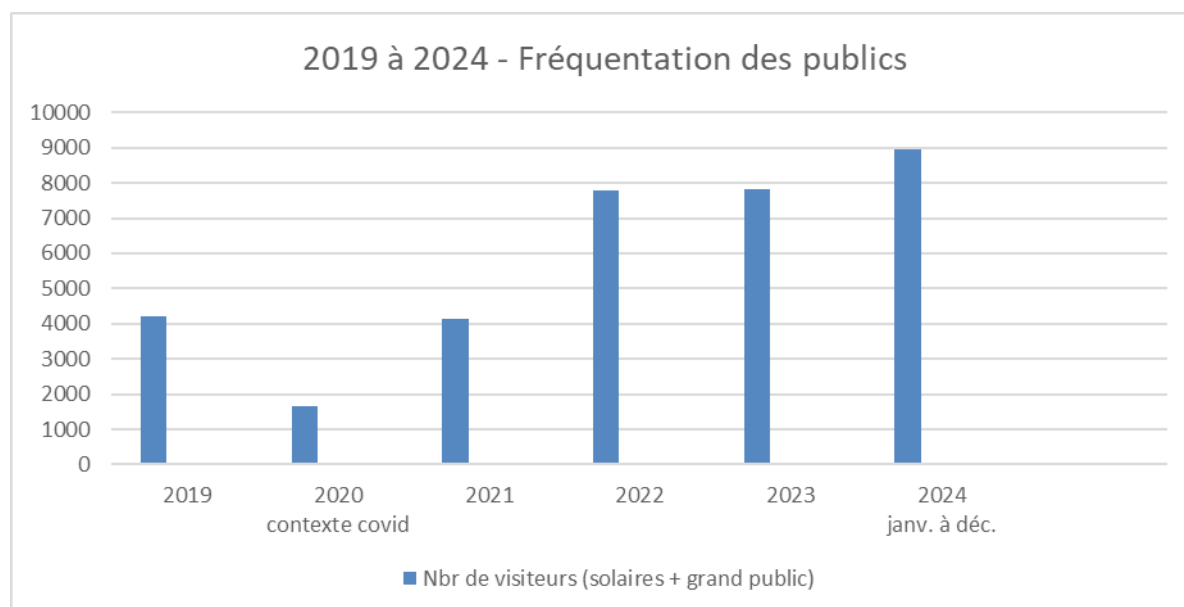
La CdC propose des animations pédagogiques gratuites à destination des scolaires et du grand public, sur les terrains du Cdl, afin de les sensibiliser à la protection de l'environnement à l'échelle du territoire insulaire. Certaines actions grand public ont été menées en partenariat avec 9 communes du Cismonte et des offices de tourisme intercommunaux (OTI).

Les animations sont sectorisées : Capicorsu, Grand Bastia, Balagna, Agriate, plaine orientale, Grand Aiacciu, secteur Saone -Portu et Conca-Sartè.

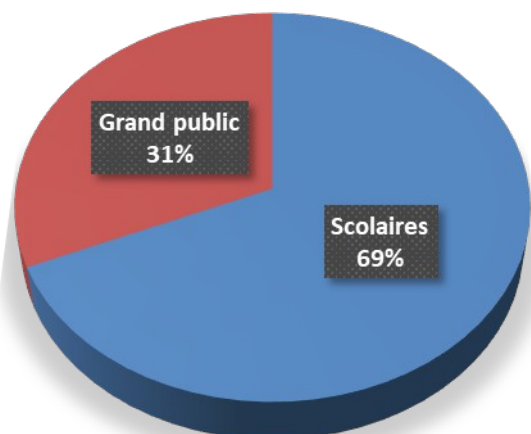
Par ailleurs, un partenariat avec les **Accompagnateurs de Moyenne Montagne** (AMM) a été mis en place afin d'offrir à divers publics un programme d'actions d'éducation environnementale, renforcé d'octobre à juin, pendant les congés scolaires, les week-ends et les jours fériés.

De 2019 à 2024, l'accueil des publics a augmenté passant de **4202 à 8 937 personnes**.

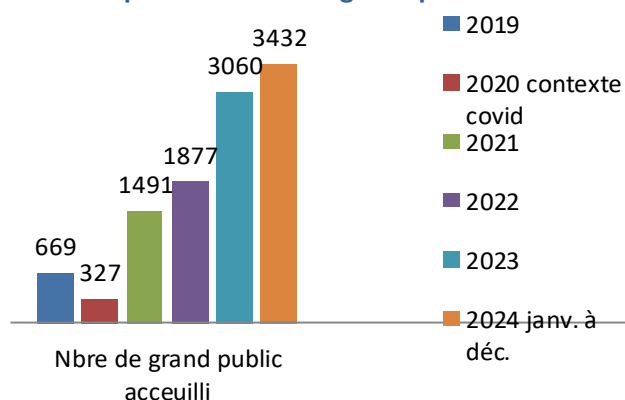
Toutefois, en 2020, 62 % des animations destinées aux scolaires ont été annulées au regard du contexte sanitaire Covid (comparativement à 2019).



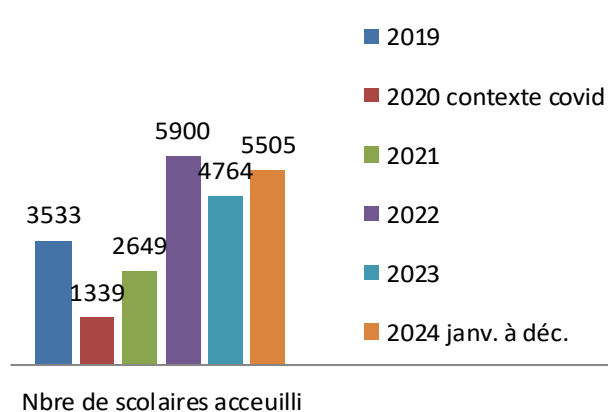
2019 à 2024 Principaux types de publics



Comparatif accueil du grand public



Comparatif accueil des scolaires



Les actions « grand public » mises en œuvre par la CdC sont rassemblées dans un **catalogue « Sorties nature en Corse »** actualisé chaque année (29 sorties) de même que pour les animations scolaires. Les catalogues sont transmis aux OTI partenaires, aux écoles, collèges et lycées par voie électronique et pour certains sous format papier.



Constats :

- Fréquentation en hausse : 4 202 → 8 937 (2019-2024),
- Animations gratuites, répartition territoriale équilibrée,
- Nombreuses annulations en 2020 (Covid).

Recommandations :

- Créer un programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) territorialisé par grands secteurs,
- Augmenter les animations bilingues,
- Développer des outils numériques (parcours interactifs, cartes pédagogiques),
- Augmenter le nombre d'animations dans les maisons de site.

3.4. Mise en œuvre des moyens nécessaires à la gestion :

3.4.1. Moyens humains :

Un service rattaché à la direction des milieux naturels gère les sites ENS propriété du Cdl et de la CdC. Le service est découpé en secteurs afin d'être en cohérence avec la réalité des territoires et environnementale. L'équipe opérationnelle est composée de 58 agents et l'équipe administrative de 11 agents dont 1 vacant et 1 CLM.

Pour le territoire du Cismonte :

Les secteurs rattachés au responsable de l'unité territoriale Cismonte (poste vacant) sont :

- **Secteur Agriate - Balagna** : 1 cheffe de secteur et 2 équipes : Agriate (1 chef d'équipe et 6 agents dont 1 en CLM) et Balagna (1 chef d'équipe poste vacant et 3 agents dont 1 en contrat à durée déterminée).
- **Secteur Plaine orientale nord-sud** : 1 chef de secteur et 2 équipes : nord (1 chef d'équipe et 4 agents) et sud (1 chef d'équipe et 4 agents).
- **Secteur Capicorsu - lido de la Marana** : 1 chef de secteur. 2 équipes : Capicorsu (1 chef d'équipe vacant et 2 agents dont 1 en disponibilité) et Marana (1 chef d'équipe et 3 agents dont 1 CLM).

Pour le territoire du Pumonte :

Les secteurs rattachés au responsable de l'unité territoriale Pumonte sont :

- **Secteur Aiacciu** : 1 chef de secteur et 3 équipes : **Aiacciu 1** (1 chef d'équipe et 2 agents dont 1 en contrat à durée déterminée), **Aiacciu 2** (1 chef d'équipe en attente de nomination et 3 agents), **Aiacciu 3** (1 chef d'équipe et 3 agents dont 1 en contrat à durée déterminée).
- **Secteur Ota-Carghjese** : 1 chef de secteur et 2 équipes : **Ota** (1 chef d'équipe et 1 agent), **Vicu** (1 chef d'équipe et 2 agents).
- **Secteur Conca –Sartè** : 1 chef de secteur et 3 équipes : **Conca** (1 chef d'équipe et 3 agents), **Sartè** (1 chef d'équipe et 3 agents dont 1 en disponibilité) et **sud** (1 chef d'équipe et 2 agents).

Organisation du dispositif opérationnelle (hors administratifs) :

Secteurs	Equipe	Superficie (ha)	Nombre de sites en gestion directe	Problématiques de gestion	Effectif actuel (1)	Effectif cible
Agriate-Balagna 1 cheffe de secteur	Agriate	5 804	1	Vaste territoire, forte pression estivale, activités économiques, risque incendie (gestion de la fermeture du massif), projet de territoire en lien avec les communes, gestion DPM, gestion des hébergements de ghignu.	7*	10
	Balagna	1 113	7	Sites distants, sites périurbains et naturels, forte pression estivale.	3	5
Capicorsu-Marana 1 chef de secteur	Capicorsu	760	5	Forte pression estivale, activités économiques, sites distants (côte est et ouest).	2*	4
	Marana	611	2	Pression toute l'année, sites périurbains, activités économiques. Gestion du parc de fornacina.	4*	4
Plaine orientale 1 chef de	Plaine orientale nord	313	5	Sites fréquentés toutes l'année. Pression chasse et usagers.	5	5

secteur	Plaine orientale sud	1 179	5	Pression estivale, réseau de zones humides et étangs (étang del sale, urbino, palo), activités économiques, risque incendie (co-gestion de la fermeture de la forêt de Pinia avec la commune de Ghisonaccia)	5	5
Conca-Sartè 1 chef de secteur	Conca	121	8	Sites distants, forte pression estivale	4	4
	Sartè	826	4	Sites distants, forte pression estivale	3	3
	Sud		3	Forte pression estivale	3	4
Ota-Vicu 1 chef de secteur	Ota	606 (A Sarrera, Partinellu et Osani)	5	Sites distants, forte pression estivale	2	5
	Vicu	433 (A Piana,	8	Sites distants, forte pression estivale et	3	5
		Carghjese et Vicu)		sites très fréquentés tout au long de l'année sur Piana et Cargèse.		
Aiacciu 1 chef de secteur	Aiacciu 1	616,80 (Casaglione Calcatoghju et Villanova)	3	Sites périurbains, forte pression estivale et fréquentés tout au long de l'année.	3	4
	Aiacciu 2	332,18 (Coti Chjavari)	3 (+1 CdC)	Sites périurbains, forte pression estivale et fréquentés tout au long de l'année.	4	4
	Aiacciu 3	3 (Aiacciu)	1 (+1 CdC)	Sites périurbains (Ricantu et Capitellu (site CdC), forte pression estivale et fréquentés tout au long de l'année.	4	3
TOTAL					52 (+6**)	65 (+6**)

⁽¹⁾ intègrent les chefs d'équipe hors chefs de secteur.

*disponibilité, CLM, CLD.

** chefs de secteur.

Formations suivies au cours de la période 2018-2024

	Nombre d'agents formés						
Libellé formations / organisme	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excel Essentiel / CNFPT	1						
Excel Progression / CNFPT							2
Apprentissage en langue Corse / CNFPT	1						
Elise (formation en interne)	4						
Prise de parole en public / CNFPT	1						
La préparation et conduite de l'entretien professionnel / CNFPT				2			
Notions fondamentales : la préparation d'un marché / CNFPT	2						
La passation d'un marché / CNFPT	2						
Stage d'intégration / CNFPT	2						
La place et le rôle de l'encadrement en santé et sécurité au travail / CNFPT	5						
PSC1 / Formation interne	13	2			10	4	6
Evacuation extincteurs / Formation interne							2
Permis Côtier		3					1
Permis Hauturier		2					
BAPCN-CRO / Lycée Maritime de Bastia				4			

Formation CRO / Lycée Maritime de Bastia					1		
Permis BE			2	3			1
Recycler son caces - Engins de chantiers / APAVE	4						
Conduite en sécurité d'engins de chantier R 482 Cat A / Formation interne				2			
Tronçonnage/débroussaillage		3	1	4	5	4	
Utilisation des EPI / CNFPT			1				
Commissionnement GP-GDL / OFB		1	1			2	3
Formation préalable au commissionnement / Intra CNFPT - CDC				2	2	1	2
Formation CRPV (Compte rendu des procès-verbaux / CDL		2					
Remise à niveau police - gardes du littoral (AFB)	2						
Restauration des murs en pierres sèches : les murs de soutènement / CNFPT	1			2		2	2
Formation prescripteurs ouvrages en pierres sèches / DREAL				1			
Création et entretien des sentiers de randonnées / CNFPT						4	1
Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) : Comment participer et mobiliser un groupe d'agriculteurs (+Muséum National d'Histoire Naturelle +CPIE A Rinascita)	4						
Outil de communication environnementale / OEC	5						
Tortues Marines / RTMMF+AFB		4					

Formation naturaliste : Amphibiens et reptiles des milieux aquatiques		1					
Espèces et écosystèmes et marins - Espèces exotiques et envahissantes / AFB		4					
Identification des Macrophytes / OEC				2			
Reconnaissance faune-flore pour préserver la biodiversité / CNFPT				4		2	
Initiation à la permaculture / CNFPT				2			
Ecosystèmes littoraux / CNFPT						9	
Formation tortues marines / CARI							10
Préservation de la biodiversité / CNFPT	3						
Pratiques naturalistes pour préserver la biodiversité / CNFPT							7
Total agents formés/an	50	22	5	28	18	28	37

Par ailleurs, chaque année une rencontre territoriale des gardes et agents du littoral est organisée par le Cdl avec une participation de 50 à 60 agents par rencontre (toute structure confondue) pour un coût moyen annuel allant de 9 000 à 11 000 €.



Certification ouvriers bâtisseurs pierres sèches

➤ **Dotation habillement par le Conservatoire du littoral :**

Le Cdl met à disposition des agents de la CdC une dotation annuelle par agent. Celle-ci évolue en fonction des mobilités expliquant les

variations de coût.

Année	2018	2019	2023	2024	2025
Nombre d'agents dotés en habillement par le Cdl	68	50	74	64	74
Coût	14 020 €	20 000 €	12 600 €	12 500 €	12 000 €

Véhicules dotation CdC :

Affectation	Nombre	Type	Kilométrage
Chef de service	1	Partner	2 300
Coordinatrice administrative	1	Twingo	28 493
Coordonnateur technique	1	Kangoo	118 256
Adjoint au chef de service Cismonte	1	Duster	61 673
Adjoint au chef de service	1	Clio	71 120

Pumonte			
Animateur Natura 2000 Capicorsu	1	Twingo	34 318
Animateur Natura 2000 Centre	1	Twingo	32 348
Animateur Natura 2000 Sud	1	Twingo	23 110
Chef de secteur Capicorsu-Marana	1	Duster	47 921
Chef de secteur Agriate-Balagna	1	Navara	109 159
Chef de secteur Plaine Orientale	1	Duster	105 404
Chef de secteur Portu-Saone	1	Duster	166 140
Chef de secteur Aiacciu	1	Kangoo	136 719
Chef de secteur Sud	1	Duster	197 387
Equipe GDL Capicorsu	2	Dfender	118 205
Equipe GDL Marana	4	Ranger	67 682
Equipe GDL Agriate	7	Kangoo	142 845
		Ranger	62 112
		Ranger	120 828
Equipe GDL Balagna	4	Kangoo	179 726
Ghignu		L200	149 302
Equipe GDL Plaine nord	4	Ranger	65 142
		Kangoo	122 332
Equipe GDL Plaine sud	6	Ranger	132 090
		Partner	9 250
Equipe GDL Ota	2	Kangoo	98 869
Equipe GDL Vicu	3	Ranger	60 184
Equipe GDL Aiacciu 1	3	Navara	100 809

Equipe GDL Aiacciu 2	4	Navara	149 502
Equipe GDL Aiacciu 3	4	Navara	139 546
Equipe GDL Sartè	4	Navara	120 738
Equipe GDL Pianottuli	3	Navara	170 758
Equipe GDL Conca	4	Navara	83 264

33 véhicules.

Constats :

- 58 agents, dont 29 assermentés,
- Effectif cible non atteint pour certains secteurs (Capicorsu, Balagna, Ota, Agriate),
- Montée en professionnalisation réelle,
- Dotations régulières par le Cdl (habillement),
- Formations annuelles (police, faune, risques),
- Rencontres territoriales (50–60 agents),
- Rapports d'activité complets sur deux sites (Agriate, Capicorsu) pour les autres sites rapports synthétiques.

Recommandations :

- Renouveler et former d'autres agents au commissionnement,
- Renforcer les moyens humains pour certains sites à forte fréquentation,
- Rapport annuel unique + annexes par secteur,
- Intégration des données SIG, fréquentation, police, travaux,
- Déploiement d'un plan de police coordonné (gendarmerie–OFB–CdC),
- Uniformisation de la signalétique réglementaire,
- Développer un référentiel de compétences et poursuivre le parcours de formation interne,
- Mutualiser les interventions entre sites proches.

3.4.2. Moyens financiers dédiés à la gestion (**hors cofinancement des travaux du Cdl**) :

La Collectivité de Corse a consacré, entre **2019 et 2024**, un effort financier conséquent à la **mission de gestion et d'animation des sites littoraux ENS propriétés du Cdl**. Ainsi, ont été mobilisés au total **17 552 867,25 euros en fonctionnement** (salaires compris) et **1 346 690,48 euros en investissement**. Le montant des dépenses se répartissent comme suit :

- ✓ Dépenses pour la gestion directe (entretien graus, réfections aménagements, acquisitions de matériels pour travaux etc...).

Années	Fonctionnement (TTC)	Investissement (TTC)
2019	71 492 €	118 009 €
2020	70 467 €	15 901 €

2021	36 232 €	114 449 €
2022	256 230 €	70 430 €
2023	266 292 €	162 691 €
2024	174 864 €	96 295 €
Total	875 537 €	577 775 €

✓ Dépenses liées aux personnels mobilisés

La gestion mobilise des équipes opérationnelles et administratives, les dépenses de personnel (chargées) mobilisées du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024** sont mentionnés dans le tableau ci-après :

Années	Montants
2019	2 212 272,94 €
2020	2 104 526,73 €
2021	2 501 127,19 €
2022	2 726 573,53 €
2023	3 067 420,06 €
2024	3 219 298,75 €
Total	15 831 219,11 €

✓ Dépenses liées à éducation à l'environnement et au développement durable

La Collectivité de Corse a mobilisé **193 000 €** (hors dépenses de personnels) en fonctionnement et **33 997 €** en investissement.

Années	Fonctionnement (TTC)	Investissement (TTC)
2019	15 115 €	-
2020	14 047,54 €	11 018 €
2021	20 255,29 €	8 891,48 €
2022	19 339,41 €	8 818 €
2023	16 769,84 €	800 €
2024	73 732,29	2 800 €
TOTAL	159 259,37 €	32 327,48 €

✓ Dépenses liées au matériel et carburants

La Collectivité de Corse a mobilisé, sur la période 2018-2024, **736 588 € TTC** en investissement et **686 852 € TTC** en fonctionnement répartis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
--	----------------	--	----------------

Acquisitions moyens roulants et nautiques	736 588 € TTC	Coût entretien et réparation véhicules	232 327,39 €
Acquisition matériel thermique		Pièces détachées-consommables	20 121,05 €
Acquisition matériel et outillage		Carburants	434 403,33 €
TOTAL	736 588 € TTC	TOTAL	686 851,77 € TTC

Chiffres clés gestion (hors co-financement travaux) :

- Total investissement : **1 346 690,48 euros**
- Total Fonctionnement : **17 552 867,25 €**

Constat :

- Les moyens financiers non extensibles,
- La Taxe d'aménagement support de la politique des ENS a très fortement diminuée.

Recommandations :

- Renforcer la recherche de co-financements (programmes européens etc...).

3.5. Recettes :

Les recettes perçues par la CdC de 2018 à 2024 (hors taxe aménagement) dans le cadre de la gestion des terrains du Cdl s'élèvent à **1 035 655 €**. Ces recettes concernent les conventions d'usages agricoles et halieutiques ainsi que la « taxe Barnier » d'ue par les entreprises de transport public maritime et assise sur le nombre de passagers embarqués à destination des sites de la Punta du Capicorsu et de l'Agriate et la location des pagliaghji.

	Taxe Aménagement	Taxe Barnier	Locations pagliaghji de Ghignu	Redevance occupation d'usages agricoles et maritimes
2018	5 059 279,78 €	58 956 €	22 973,49 €	84 335,84 €
2019	4 762 961,02 €	44 081 €	28 713,31 €	83 071,81 €
2020	4 119 746,10 €	-	1 651,51 €	83 037,28 €
2021	5 422 001,19 €	105 708,80 €*	12 060 €	73 514,08 €
2022	6 816 327,66 €	44 637, 27 €	0 €	97 033, 45 €
2023	6 277 487,22 €	21 070 €	0 €	89 812,52 €
2024	5 708 426,04 €	85 409, 82 €	0 €	99 589,28 €
TOTAL	38 166 229,01 €	359 862, 89 €	65 398,31 €	610 394, 26 €

*recettes 2020 et 2021

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), la Collectivité de Corse perçoit la part de la taxe d'aménagement affectée à cette politique.

L'emploi de ces recettes, qui présentent un caractère affecté, est encadré notamment par les articles L. 331-1 et L. 331-3 du code de l'urbanisme.

Elles peuvent notamment financer l'acquisition, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'espaces naturels, les interventions en faveur du littoral et des terrains du Conservatoire du littoral, l'aménagement d'itinéraires et de sentiers, ainsi que des actions de connaissance, de préservation et de restauration des milieux naturels et des continuités écologiques. Cette taxe contribue également au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

3.5. Occupation de bâtiments à des fins de gestion :

La CdC occupant les bâtiments en assure la maintenance, le Cdl en tant que propriétaire a en charge les gros travaux de restauration.

Le Conservatoire du littoral a mis à disposition de la Collectivité de Corse, d'une part l'ancienne maison cantonnière de Casta et d'autre part le bâtiment restauré du pôle technique d'Urbino, à destination de bureaux pour les équipes de gardes de l'Agriate et de la Plaine Sud.

Afin d'améliorer les conditions d'occupation de la maison de Casta, des travaux ont été engagés en 2024 par le Cdl (reprise de la toiture, remplacement de l'escalier) et par la CdC (peinture, chauffage, etc...).

De même, des interventions partagées ont été réalisées en 2024 et 2025 pour remettre en gestion les gîtes de Ghignu dans l'Agriate.

Recommandations :

Des opérations de travaux portées conjointement par le Cdl (gros œuvre) et la CdC (second œuvre), en mobilisant l'ensemble de ses services, sont à envisager afin d'améliorer les conditions d'occupation des bâtiments mis à disposition des agents de la Collectivité de Corse, selon une programmation à établir conjointement.

De même, il serait nécessaire de prioriser les opérations d'entretien des bâtiments à destination du public qui ont, par le passé, bénéficiés de gros travaux de restauration par le Cdl mais qui nécessitent des petits travaux d'entretien régulier.

IV. CONCLUSION

L'évaluation de la convention 2018–2024 met en évidence les réalisations du partenariat entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral, ainsi que les difficultés auxquelles les prochaines années devront apporter des réponses concrètes. La préservation des sites exige des priorités clairement définies, des responsabilités identifiées et un suivi régulier des résultats.

Pour le Conseil exécutif de Corse, cette coopération doit contribuer à une maîtrise accrue de notre territoire et de son devenir. Elle doit renforcer la protection contre les pressions foncières, soutenir les usages agricoles, pastoraux et halieutiques durables, et favoriser l'appropriation de ces espaces par les habitants. La langue corse, la toponymie et les savoirs liés aux lieux doivent y trouver toute leur place, dans la signalétique comme dans l'accueil et les actions de transmission.

La politique ENS constitue un **cadre structurant permettant de mettre en cohérence les différentes interventions de la CdC en matière de protection des espaces naturels littoraux**, en complémentarité avec les compétences et les dispositifs portés par le Conservatoire du littoral (Cdl).

La coopération entre la CdC et le Cdl s'inscrit ainsi dans deux cadres conventionnels complémentaires qu'il convient de distinguer.

La **convention-cadre de gestion 2018–2024**, renouvelée tacitement, a principalement permis d'organiser et de professionnaliser la gestion des sites du Cdl en Corse. Son bilan met en évidence un partenariat solide et efficace entre les deux institutions. Les actions conduites ont notamment contribué à améliorer l'état de conservation de nombreux milieux littoraux, à accélérer les aménagements, à structurer les parcours d'accueil du public, à renforcer la coordination entre les acteurs et à développer les actions d'éducation à l'environnement et de bilinguisme.

Cette convention a ainsi contribué à une professionnalisation de la gestion, à une montée en puissance de l'accueil du public et à une meilleure cohérence des interventions sur les sites du Conservatoire. Ces résultats doivent toutefois être appréciés au regard de certaines limites, notamment celles liées aux moyens disponibles et à l'hétérogénéité des données de suivi. Ces réserves ne remettent pas en cause la pertinence générale du dispositif, mais invitent à renforcer les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Pour entrer dans la phase 2024–2030, les enjeux prioritaires seront :

- Structurer la gouvernance et les outils partagés,
- Intégrer le STENS dans la politique du Cdl,
- Renforcer les moyens humains et poursuivre la professionnalisation,
- Actualiser les plans de gestion,
- Poursuivre le suivi de la fréquentation et mettre en place un observatoire de la fréquentation des ENS
- Restaurer les sites dégradés,
- Renforcer la police et la prévention,
- Déployer le bilinguisme intégral,
- Assurer une maintenance durable des ouvrages
- Soutenir les délégataires (OEC, Elisa, communes).

La signature, le 29 octobre 2024, d'une **convention de partenariat** entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral pour la période 2023-2030 ouvre une phase renouvelée de coopération.

Cette convention stratégique définit les conditions par lesquelles la CdC et le Cdl entendent agir afin de poursuivre, d'amplifier leur collaboration et de coordonner leurs actions en faveur des ENS pour garantir la protection du littoral, de sa biodiversité et de ses paysages et contribuer à un développement équilibré des territoires.

Elle réaffirme et concrétise la logique de complémentarité de la CdC avec le Cdl, sur une stratégie d'acquisition et de droit de préemption. Inscrite dans le cadre du Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles, elle affirme une stratégie commune d'acquisition foncière, de protection des paysages et de gestion du trait de côte.

La poursuite du partenariat s'inscrit également dans la perspective de l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie, avec un positionnement, exprimé à de nombreuses reprises par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, en faveur d'un rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse. Elle doit préparer une responsabilité renforcée des institutions corses dans la protection et la gestion de ce patrimoine commun.

Préserver le littoral, c'est permettre à la Corse de choisir son modèle de développement et de transmettre aux générations futures de ce peuple une terre protégée, accessible et vivante.